

CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu dans la salle du Conseil communal (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies), le <u>lundi 12</u> **février 2024 à 20h**.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1. PE 20220132 Rénovation école maternelle Marché subséquent dans le cadre d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à des services d'architecture et de conseils immobiliers (en ce compris de supervision de chantier) : choix de la procédure et approbation des conditions.
- 2. PE 20240045 Aménagements Cimetières Marché public de services relatif à l'entretien des cimetières de la commune l'année 2024. Approbation des conditions et du mode de passation.
- 3. Zone de secours. Intervention financière communale pour 2024.
- 4. CPAS. Pour approbation. Cadre du personnel Modification du cadre du personnel du CPAS.
- 5. Points pour information et communication des décisions des autorités de tutelle.
- 6. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20/12/2023.
- 7. Interpellations du Collège communal.

HUIS - CLOS

- 8. Fin de la convention d'honoraires avec l'INASEP pour l'étude, la réalisation et la coordination sécurité et santé pour la rénovation de l'ancien presbytère d'Autre-Eglise : décision d'intenter une action en justice.
- 9. Désignation d'un second conseiller en aménagement du territoire (CATU). Décision du Conseil communal.
- 10. Nomination à titre définitif d'un brigadier statutaire D4.
- 11. Ecole communale de Ramillies. Demande d'une institutrice primaire en immersion pour bénéficier d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental à raison d'1/2 temps à partir du 08/01/2024 jusqu'au 05/07/2024.
- 12. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 14/12/2023 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 16 périodes/semaine avec effet rétroactif du 11/12/2023 jusqu'à la fin du congé de maladie.
- 13. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 14/12/2023 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 6



périodes/semaine avec effet rétroactif du 12/12/2023 jusqu'à la fin du congé de maladie.

- 14. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 21/12/2023 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 24 périodes/semaine au lieu de 16 périodes avec effet rétroactif à partir du 18/12/2023 jusqu'au 22/12/2023.
- 15. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 18/01/2024 désignant une institutrice primaire en immersion à titre intérimaire pour 12 périodes/semaine avec effet rétroactif du 08/01/2024 jusqu'au 05/07/2024.

Ramillies, le 1er février 2024

PAR LE COLLEGE,

P.O.

Le Directeur général - Secrétaire,

L. NOEL

Le Bourgmestre - Président,

J-J. MATHY